

Arrondissement de COMPIEGNE

Commune de **BUSSY**

Date de convocation : 04 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice 9

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 8

Date d'affichage :

**PROCES VERBAL**

**Du registre des délibérations du conseil municipal**

Séance ordinaire du **15 novembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de **BUSSY**, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Pascal DOLLÉ**, Maire, en session ordinaire.

Présents : **P. DOLLE, I. NOE, C. DESACHY, C. NOE, L. TROUSSELLE, J. J BLONDELLE, G. LEHOUX, J.L. CODRON**

Absente : Catherine **PERSONNE**

Absents représentés :

Secrétaire de séance : **Laurence TROUSSELLE**

Le Président déclare la séance ouverte le quorum étant atteint.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2024**

Le compte rendu de la dernière séance est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR POUR LE REMPLACEMENT DES LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC SHP PAR DES LUMINAIRES LED SUR TOUTE LA COMMUNE DE BUSSY**

Le Conseil Municipal unanime sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour le remplacement des lanternes d'éclairage public SHP par des luminaires LED sur toute la commune de **BUSSY**. Le montant du devis s'élève à 34 900.06 € HT. Ces travaux seront financés par ladite subvention au taux de 40 % du montant HT des travaux et les fonds libres de la commune.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LE REMPLACEMENT DES LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC SHP PAR DES LUMINAIRES LED SUR TOUTE LA COMMUNE DE BUSSY**

Le Conseil Municipal unanime sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le remplacement des lanternes d'éclairage public SHP par des luminaires LED sur toute la commune de **BUSSY**. Le montant du devis s'élève à 34 900.06 € HT. Ces travaux seront financés par ladite subvention au taux de 49 % du montant HT des travaux et les fonds libres de la commune.

**DEMANDE DE SUBVENTION « REPRISE TECHNIQUE DE CONCESSIONS-TRANCHE  
2 » AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR**

Le Conseil Municipal unanime sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour la reprise technique de concession-tranche 2 ainsi que la création d'un ossuaire dans le cimetière de BUSSY. Le montant du devis s'élève à 21 021.25 € HT. Ces travaux seront financés par ladite subvention au taux de 40 % du montant HT des travaux et les fonds libres de la commune.

**DEMANDE DE SUBVENTION « MODIFICATION DES ECLAIRAGES INTERIEURS LED  
DANS L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX » AUPRES DE L'ETAT AU  
TITRE DE LA DETR**

Le Conseil Municipal unanime sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux c'est-à-dire la rénovation de l'éclairage intérieur. Le montant du devis s'élève à 3 162.35 € HT. Ces travaux seront financés par ladite subvention au taux de 40 % du montant HT des travaux et les fonds libres de la commune.

**PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 7 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de participer à raison de 100 euros par enfant de Bussy qui participe aux voyages scolaires des lycées, collèges et écoles primaires. La participation sera versée directement à la famille après réception de l'attestation de participation aux voyages scolaires.

**PARTICIPATION COMMUNALE 2025 - CENTRE AERE DE CRISOLLES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 8 voix POUR, Madame NOÉ Cyrielle n'a pas pris part au vote car ses enfants vont au Centre aéré de Crisolles pendant les vacances, décide de renouveler la participation au fonctionnement des accueils de loisirs du Centre Aéré de Crisolles pour un montant de :

- 9.00 € par enfant par jour

**LOYERS COMMUNAUX 2025**

Le Conseil Municipal unanime décide d'augmenter les loyers des logements communaux 2025 à la date anniversaire du bail selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE pour les deux logements communaux de la commune (114 rue du Buisson du Guet et le 159 rue du Buisson du Guet).

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'un récepteur de télé relève sera installé sur le bâtiment de l'école par la société SUEZ
- Que la mairie a signé le devis de WEBMICRO pour la mise en place du site internet de la mairie de BUSSY
- Que la convention avec l'Association CHATS PERCHÉS de Carlepont a été signé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15 et ont signé les membres présents

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre.

**Le secrétaire de séance,**

Le Maire,  
**Pascal DOLLÉ**